

**DÉCRET DU 2 AVRIL 2014  
RELATIF À LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT**

NOR : HRUX1407971D

Le Président de la République,  
Vu l'article 8 de la Constitution ;  
Vu le décret du 31 mars 2014 portant nomination du Premier ministre ;  
Sur proposition du Premier ministre,

Décrète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Sont nommés ministres :

M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international ;  
Mme Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;  
M. Benoît Hamon, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;  
Mme Christiane Taubira, garde des sceaux, ministre de la justice ;  
M. Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics ;  
M. Arnaud Montebourg, ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique ;  
Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales ;  
M. François Rebsamen, ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social ;  
M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense ;  
M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur ;  
Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports ;  
Mme Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation, de la réforme de l'Etat et de la fonction publique ;  
Mme Aurélie Filippetti, ministre de la culture et de la communication ;  
M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement ;  
Mme Sylvia Pinel, ministre du logement et de l'égalité des territoires ;  
Mme George Pau-Langevin, ministre des outre-mer.

**Art. 2.** – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 avril 2014.

FRANÇOIS HOLLANDE

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*  
MANUEL VALLS